

(1)

(N° 248.)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 11 JUIN 1896.

Proposition de loi relative à la rémunération en matière de milice (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. VANDERVELDE.

ART. 1^{er}.

L'article 5, paragraphe premier, de la loi du 5 avril 1875 est abrogé.

E. VANDERVELDE,

E. ANSELE.

(1) Proposition de loi, n° 78 (session de 1894-1895).
Rapport, n° 173.